

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/06/2026

DEL-29062026-10

Date de convocation :
18/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Gaja-la-Selve, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 47
- procurations : 5
- votants : 52

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Laurent GRANGER, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Jean-Paul CALMET (suppléant de Serge PEROTTO), Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Sarah DANJOU, Odile FABBRO a donné pouvoir à André VIOLA, Philippe LANNES a donné pouvoir à Andrée ROIG, Michel TANDOU a donné pouvoir à Claudie FAUCON-MEJEAN, Estelle VILESPY a donné pouvoir à Céline BENAZETH

ABSENTS : Nathalie BAUDIN, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Frédéric FONTES, Jessica JOURNET, Paul PAINCO, Gilbert VARILLES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de la loi susvisée,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29/06/2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois fonctionnels			
Emplois	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Directeur Général des Services	1		TC
Total	1	0	

Agents titulaires					
Filière	Cat.	Grade	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Administrative	A	Attaché hors classe	1		TC
		Attaché principal	1		TC
		Attaché	2		TC
	B	Rédacteur principal de 1ère classe		1	TC
		Rédacteur principal de 2ème classe		2	TC
		Rédacteur	3	1	TC
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4	TC
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	3	TC
		Adjoint administratif	4	2	
Technique	A	Ingénieur territorial	1		TC

	B	Technicien principal de 2ème classe			
		Technicien	1	1	
	C	Agent de maîtrise principal	2	1	
		Agent de maîtrise		1	TC
		Adjoint technique principal de 1ère classe		1	TC
		Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	TNC
		Adjoint technique		2	TC
Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèque			TC
		Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	3		TC
		Assistant d'enseignement artistique		1	TNC
		Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	1		TNC
	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		TC
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1		TC
		Adjoint du patrimoine	1		TC
Médico-sociale	A	Infirmière Territoriale en Soins Généraux	2	1	TC
					TNC
		E.J.E de classe exceptionnelle	1	1	TC
		Educateur de jeunes enfants		2	TC
	B	Puéricultrice de classe normale		1	TC
		Auxiliaire puéricultrice classe supérieure	2	1	TC
					TC
		Auxiliaire puéricultrice classe normale	5	0	TC
	C	Agent social principal 1ère classe	3	2	TNC
		Agent social principal 2ème classe	3	3	TNC
					TC

			Envoyé en préfecture le 02/07/2026 Reçu en préfecture le 02/07/2026 Publié le 61 ID : 011-200035707-20260629-DEL_29062026_10-DE		
		Agent social			
Animation	B	Animateur territorial	2	1	TC
	C	Adjoint d'animation ppal 1ère classe	2	1	TNC
					TC
		Adjoint d'animation ppal 2ème classe	3	2	TC
					TC
					TC
					TC
		Adjoint d'animation	9	1	TC
	TNC				
Total			70	40	

Agents contractuels				
Filière	Cat.	Grade	Pourvus	Vacants
	A	Attaché	3	1
	B	Rédacteur	1	1
	C	Adjoint administratif principal 1ere classe	1	
		Adjoint administratif principal 2ème classe		1
		Adjoint administratif	6	2
Technique	B	Technicien principal 1ere classe	3	1
		Technicien		1
		Adjoint technique	1	1
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	3	1
		Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	6	1
		Assistant d'enseignement artistique	10	1
	B	Assistant de conservation		1
	C	Adjoint du patrimoine	4	2

Animation	C	Adjoint d'animation		
Sportive	B	Educateur des APS		1
Sociale	A	Assistant socio éducatif		1
Médico sociale	A	Infirmière territoriale	1	1
		Puéricultrice de classe normale		1
		EJE	3	2
	B	Aide-soignant de classe supérieure	1	
		Auxiliaire puéricultrice de Classe normale	4	1
	C	Agent social	11	8
Total			77	37

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>